

BIOGRAPHIE extraite des Annales maritimes

de Pierre louis BOURSAINT (1781-1833)



SECONDE notice sur la vie et les travaux de M. BOURSAINT, conseiller d'État, directeur au ministère de la marine et des colonies¹.

Paris. — 1839.

M. Boursaint (Pierre-Louis), commissaire général de la marine, conseiller d'État, membre du conseil d'amirauté, directeur de la comptabilité des fonds et invalides, commandeur de la Légion d'honneur, était né à Saint-Malo le 19 janvier 1781.

Son père, marchand de cette ville, ne lui fit donner qu'une éducation secondaire; mais la révélation subite d'une grande et belle intelligence fit immédiatement comprendre que M. Boursaint ne resterait pas enfermé dans le cercle étroit auquel semblait le destiner la condition de sa famille.

Il était enfant lorsque la révolution éclata. Bien jeune encore; il fut témoin, quelques années plus tard, de l'un des sanglants épisodes de la guerre de la Vendée. Après la bataille de Dol², on était venu fusiller sur les grèves de Saint-Malo de vieux prêtres malades et des blessés enveloppés dans des couvertures. Ces horribles excès de la guerre civile avaient laissé dans son esprit des traces que le temps n'avait pu détruire. Il en parlait encore, après quarante ans, avec une émotion profonde.

M. Boursaint aimait tendrement sa famille; il aimait aussi

le pays natal, mais le rocher d'Aâron, *la belle ville*¹, ne lui présentait pas de grandes ressources. Tourmenté du besoin de voir et d'apprendre, il s'embarqua pour la première fois le 17 avril 1794, en qualité de novice timonier, sur le vaisseau *le Brave*, qui eut à soutenir un combat devant Guernesey. Le 29 décembre de la même année, il passa du *Brave* sur *l'Alexandre*. Après la campagne d'Irlande, il débarqua de ce dernier bâtiment, pour revenir à Saint-Malo, au mois de mars 1795.

Pendant le cours de ces deux campagnes, la vocation de M. Boursaint ne s'était pas autrement prononcée pour la marine militaire. Il est vrai de dire que les commencements, partout difficiles, étaient ici de nature à rebuter un jeune homme plein de séve et d'ardeur, mais chez qui la soif de l'étude et du savoir s'alliait à un penchant très-prononcé pour l'indépendance.

Rentré dans sa famille, à laquelle il ne voulait pas demeurer à charge, M. Boursaint, faute de mieux, devint employé du district de Saint-Malo. Il travailla un peu plus tard chez MM. Boullé et Gauchet, conservateurs des hypothèques. L'un d'eux, M. Boullé, avait obtenu cette place après la suppression du district dont il était procureur-syndic, et devint ensuite le premier sous-préfet de Saint-Malo. Ces petits emplois successifs, à travers lesquels M. Boursaint étudiait toujours avec autant de fruit que de persévérance, le conduisirent jusqu'au mois de septembre 1799. Il avait alors un peu plus de 18 ans.

A cette époque, il s'embarqua de nouveau, d'abord sur la flûte *la Salamandre*, chargée des transports de Brest à Granville, puis sur les canonnières *l'Inquiète* et *l'Étonnante*², sur la frégate *l'Infatigable* et sur les vaisseaux *le Vengeur* et *le Républicain*. D'abord *matelot*, puis *agent comptable*, il fit

¹ Correspondance particulière de M. Boursaint. — Lettre n° 116, page 268.

² Voici sur cette époque de la vie de M. Boursaint, quelques détails

plusieurs croisières dans la Manche, une campagne dans l'Escaut, une autre aux Antilles.

Au milieu de tous ces voyages, les idées de M. Boursaint ne se fixaient pas. Il cherchait toujours, mais il ne trouvait pas d'issue. Il avait bien quitté le *faubert* et la *gratte* pour une plume de commis; mais cette plume n'était que provisoire, et le titre de *matelot* le clouait toujours sur les rôles. D'ailleurs cette nouvelle fonction d'*agent comptable* ne paraissait guère lui convenir. Il disait alors : « J'aimerais mieux rendre raison de la gestion d'une grande province que de faire état de tous les comestibles qui se consomment dans un bâtiment : c'est une occupation qui nécessite une attention

pleins d'intérêt, qui m'ont été donnés par M. Gleizes, l'un de ses plus anciens amis, aujourd'hui commissaire de la marine au port de Brest.

Brest, le 14 décembre 1836.

.....
 * Vous ne pouvez imaginer le douloureux plaisir que j'éprouve en lisant la correspondance de notre pauvre Boursaint. Vous n'en serez pas surpris lorsque vous saurez que j'ai été très-lié avec lui autrefois. Nous étions encore très-jeunes lorsque nous fîmes connaissance. Il était agent comptable sur l'*Étonnante* et j'étais écrivain dans les bureaux de Brest.

* Nous nous réunissions tous les soirs et nous passions trois ou quatre heures à bouquiner chez un libraire, dont il vous aura certainement parlé, libraire nommé Kardowick, que l'on avait surnommé le *petit Voltaire*, l'homme le plus bizarre, le plus cynique, le plus sale qu'on pût voir, mais original, spirituel, sachant beaucoup de choses, et chez qui nous trouvions des livres excellents qu'il fallait déterrer dans une vieille arrière-boutique où ce Diogène littéraire couchait tout seul et tout habillé, n'ayant d'autre lit que des brochures et de vieux papiers de tapisserie. Boursaint l'avait surnommé *Monsieur de l'An Deux*, parce que Kardowick avouait que le pantalon qu'il portait constamment (pantalon en velours noir) avait été fait en l'an II, et qu'il ne l'avait quitté depuis ni jour ni nuit.

* Boursaint et moi nous passions là des soirées entières à lire, à causer et à faire notre profit de ces entretiens véritablement intéressants et instructifs. Alors comme depuis, là comme ailleurs, Boursaint était ce que vous l'avez connu, car il était né *homme mûr*, et il n'a pas eu de jeunesse. Il avait dès cette époque cet aplomb, cette sérénité, cet amour du travail, cette probité qui l'ont fait remarquer quand il est arrivé aux grades élevés. Il était bien effectivement tel que vous le dépeignez et tel qu'il se montre lui-même dans la correspondance que vous avez eu l'heureuse idée de recueillir.

* J'avais plusieurs lettres de lui; je les avais réunies, et parmi elles se trou-

trop continuelle et trop scrupuleuse ; c'est un soir qui ne convient guère à un esprit paresseux comme le mien. »

Il y a de singuliers contrastes dans la vie. Celui qui se refusait ainsi pour les comptes d'une *canonnière* devait diriger un jour avec une rare distinction tous les comptables de la marine et devenir l'un des coopérateurs les plus habiles de la belle ordonnance du 14 septembre 1822, sur la comptabilité publique.

Quoi qu'il en soit, cette place d'agent comptable semblait devoir conduire M. Boursaint à un meilleur emploi dans la marine. On retrouve cette pensée dans sa correspondance : « Je ne vois, disait-il, dans ce métier, qu'un chemin à quelque chose de plus honorable et de plus certain, à un *entretien de commis de marine*. Pour les bénéfices que bien des gens trouvent, dit-on, à bord des bâtiments, je vous le dis entre le ciel et nous, jamais ces gains ne m'ont fait envie. »

Commis de marine : tel était donc le but auquel tendaient les efforts de M. Boursaint. Ses amis pressentaient déjà pour lui d'autres destinées.

vaient des choses fort remarquables que j'ai perdues et que j'ai toujours regrettées. Voici à quelle occasion ces dernières avaient été écrites.

« Je viens de vous parler du libraire Kardowick et de sa misérable boutique. Nous trouvions là tous les soirs des officiers de marine, des médecins, des administrateurs, des avocats, etc., et vous pensez bien que chaque jour des questions littéraires, scientifiques et autres étaient mises sur le tapis.

« Boursaint nous proposa de traiter, par écrit, les diverses questions qui seraient d'abord verbalement agitées. Il devait en résulter un grand avantage pour nous tous ; nous le sentimes, et nous adoptâmes cette idée. Nous arrivions chez Kardowick le soir à l'heure fixée, et nous lisions nos compositions dans la boutique même, sous la présidence de *M. de l'An Deux* ou du *petit Voltaire*, qui prononçait la décision prise à la majorité des voix. Quand Boursaint était content de mon travail, il me le prenait et me donnait le sien en échange. J'avais conservé précieusement une certaine quantité de ses compositions, qui n'avaient presque pas de ratures, et qu'il avait certainement rédigées d'un jet ; mais j'ai eu le malheur de les perdre avec une collection d'autres pièces, vers et prose, dans le naufrage d'un bâtiment qui me les portait à Toulon, en 1832.

Quelque temps avant son débarquement du vaisseau *le Républicain* (11 janvier 1806), M. Boursaint, déjà secrétaire de M. l'amiral Ganteaume, cherchait encore à se caser à Saint-Malo, près de sa famille. Il négociait pour obtenir une place sédentaire : « Hors quelques heures consacrées à l'étude, et dont je stipulerai toujours la libre disposition, je puis faire tous les sacrifices au repos et à la stabilité. »

M. Boursaint resta dans la marine, et dès que sa résolution fut prise il se donna tout entier à l'étude profonde de cette importante partie du service public. On retrouve dans la conduite qu'il tint alors l'application de la règle qu'il résumait ainsi plus tard : « Le grand point dans la vie d'un homme, c'est de choisir de bonne heure un état, et puis de diriger obstinément ses vues, ses efforts et ses études vers le but spécial qu'on s'est proposé. Ce n'est qu'en ramassant leur capacité sur un seul objet que les hommes, même les plus favorisés, peuvent quelque chose. »

En quittant le vaisseau *le Républicain*, M. Boursaint devint commis entretenu de la marine, et servit quelque temps en cette qualité dans les bureaux du port de Brest. Il travailla d'abord à l'inventaire du *magasin général*. Jusqu'à ce moment, il n'avait encore fait preuve que de zèle et d'intelligence ; mais son talent se révéla tout à coup dans un mémoire sur une question très-importante. Il s'agissait de savoir si on supprimerait l'*entretien* pour les commis de la marine. M. Boursaint plaida cette cause, devenue la sienne, avec la capacité d'un vieux praticien des ports ; et si cette funeste pensée de la suppression de l'*entretien* traversait de nouveau la tête de quelques-uns de nos hommes d'État, je supplierais les novateurs de vouloir bien, avant de conclure, se reporter au plaidoyer du jeune commis de 1806.

Cependant un échec vint, pour ainsi dire, arrêter M. Boursaint au début de sa carrière administrative.

Réformé le 28 février 1807, pour être remis à la disposition des classes, par suite d'une fausse application d'un décret

du 17 thermidor an XII (5 août 1804), sur la conscription, il vint pour la première fois à Paris, en mars 1807, à l'effet de réclamer contre son renvoi.

Il essaya vainement de faire comprendre qu'ayant été soumis au service des vaisseaux jusqu'à l'accomplissement de sa vingt-sixième année, la conscription n'avait jamais eu de droits sur lui, et que, lors même qu'on voudrait encore le considérer comme sujet aux levées maritimes, ses services ne seraient pas indispensables, puisqu'il y avait surabondance parmi les officiers mariniens de la classe à laquelle il appartenait.

Ne voyant aucune chance de succès à Paris, malgré l'honorable patronage de M. l'amiral Ganteaume, M. Boursaint prit le parti de retourner à Saint-Malo, pour y attendre des temps plus favorables. Léger d'argent et d'espérance, il regagna modestement, à pied, le pays natal, portant avec lui sa petite valise. A quelques lieues de Paris, il fit rencontre d'un soldat de la garde impériale qui s'en allait en semestre, et qui l'accompagna jusqu'à Vitré. M. Boursaint parlait souvent de ce voyage qui fut très-gai, malgré les circonstances fâcheuses qui l'avaient fait entreprendre, et nonobstant le mauvais état de la bourse des deux voyageurs.

Lassé d'attendre à Saint-Malo l'effet des promesses qu'on n'avait pas manqué de lui faire à son départ, M. Boursaint revint à Paris au mois d'octobre 1807, et, le 6 novembre suivant, il fut placé dans les bureaux du ministère. Il y servit jusqu'au 25 janvier 1808, et, dévoré d'une fièvre de savoir qui n'avait pas eu jusqu'à ce jour beaucoup d'aliment, il sut mettre à profit ce court intervalle. Il passait à la bibliothèque et dans les cours publics tout le temps que lui laissaient ses occupations. Il visitait les monuments, les églises et les musées. J'ai retrouvé dans ses papiers une foule de notes qui déposent à la fois et de ses études consciencieuses et de la solidité de son jugement.

Vers cette époque, M. l'amiral Ganteaume, qui venait d'obtenir le commandement de l'escadre chargée de ravitailler

gérer les justes égards que l'on doit aux personnes d'un rang élevé, et à maintenir dans toute leur force les lois qui sont la sauvegarde de l'administration. »

M. le vicomte du Bouchage, quoique homme de bien et fait pour apprécier un tel langage, n'eut pas la force de résister aux séductions qui l'entouraient. Les passions du temps l'emportèrent sur la volonté du ministre, et, le 1^{er} janvier 1816, M. Boursaint devint, en sous-ordre, chef de la division des invalides. Ces étrennes-là ne ressemblaient guère à celles qui lui avaient été données deux ans auparavant par M. Decrès.

M. Boursaint ne se laissa point abattre par cette disgrâce. Il fit ce que bien peu de gens ont le courage de faire. Il mit en pratique les conseils qu'il donnait lui-même à un de ses amis, dans une circonstance à peu près semblable : « Je suis charmé de voir que, surmontant quelques dégoûts inséparables de la vie et surtout du service public, tu t'appliques à faire de mieux en mieux. Cette conduite est de bon sens, car c'est principalement quand la faveur nous manque, qu'il faut accumuler les titres pour la reconquérir. Il faut saisir ces contrariétés, malheureusement trop communes, pour montrer ce que valent les hommes de cœur. »

Toutefois, une telle place ne suffisait plus à l'activité de M. Boursaint. Aussi, pour mettre le temps à profit, comme pour absorber, autant que possible, les tristes pensées de sa position, il résolut d'apprendre la langue italienne, et fit venir, à cet effet, un professeur au ministère. Le matin, de 7 à 9 heures, M. Boursaint écoutait la leçon du maître; puis, redevenant maître à son tour, il préparait alors sur l'établissement des invalides quelques-uns de ses admirables mémoires, où l'on retrouve à chaque page la conviction de l'honnête homme et le talent de l'écrivain.

M. Boursaint demeura dix-huit mois, sans se plaindre, dans cette position secondaire. Mais il y a des bornes à tout, surtout à la patience, qui n'est pas d'ordinaire une vertu bre-

tonne, et, lorsqu'au mois de juin 1817 M. le maréchal Saint-Cyr devint ministre de la marine, M. Boursaint fit auprès de lui des démarches pour sortir de la dépendance ridicule où l'avaient placé les tristes réactions de 1815.

Il fut d'abord appuyé par M. le comte de Jaucourt, qui avait précédé M. le vicomte du Bouchage au ministère, et par M. le baron Portal, dont nous aurons tant de fois occasion de parler par la suite. Il fut encore aidé dans cette circonstance décisive par un des directeurs du ministère, M. le vicomte Jurien, qui, par une prudence aussi bienveillante qu'éclairée, l'empêcha de compromettre l'avenir par des démonstrations trop vives. Déjà M. Boursaint, commençant à perdre toute espérance, avait écrit au ministre : « Je dois quitter un département où pour prix de mes efforts, pour prix du zèle le plus pur, j'ai été méconnu et dégradé. J'attends pour toute grâce la fixation de la pension que les règlements m'accordent après 21 ans de service. C'est du pain que je demande à votre excellence. Je n'en aurais pas si elle me refusait cet acte de justice. »

Quoi qu'il en soit, M. le maréchal Saint-Cyr, frappé de la simultanéité de tant de démarches honorables, nomma M. Boursaint directeur de la comptabilité de la marine et de la caisse des invalides, lors de la réorganisation du mois de juillet 1817. Peu s'en fallut toutefois que cette nomination n'échouât : on va voir encore une fois à quoi tient le succès des choses humaines.

Lorsque M. Boursaint, dont la résignation était à bout, avait pris le parti d'agir et de réclamer, une réorganisation générale du ministère venait d'être arrêtée, réorganisation tout à fait contraire à ses espérances. Les lettres de notification étaient signées et *sous enveloppe*; mais le hasard, ce roi du monde, qui, par le plus insignifiant ressort change quelquefois les destinées, le hasard voulut que le planton de service ne fût pas là dans le moment pour porter les lettres. Ce retard, d'un quart d'heure peut-être, suffit pour sauver

M. Boursaint. Le ministre mieux informé fit immédiatement donner contre-ordre et modifia son premier plan. Quelques minutes de plus, et c'en était fait de l'avenir de M. Boursaint, qui, ne voulant plus demeurer dans sa position secondaire, se retirait, je crois, alors, avec quinze ou dix-huit cents francs de pension pour toute fortune. Hélas ! plût au ciel qu'il se fût ainsi séparé des affaires de la marine !

M. Boursaint devint donc directeur des fonds et invalides sous l'administration de M. le maréchal Saint-Cyr.

Pendant ce ministère et sous les trois qui le suivirent, c'est-à-dire pendant sept ans (du mois de septembre 1817 au mois d'août 1824), M. Boursaint ne cessa pas d'exercer la plus grande influence dans les affaires de la marine. Consulté sur tout ce qu'il y avait d'essentiel, il put faire tourner au profit de la chose publique l'expérience qu'il avait acquise et le crédit dont il jouissait. Quant à ses travaux durant cette période, ils furent immenses. Ainsi, sous les ministères de M. le maréchal Saint-Cyr et de M. le comte Molé, il établit les comptes et les budgets de la marine, et prit la part la plus active à toutes les organisations de cette époque. Sous le ministère de M. le baron Portal, il consumma les plus importantes affaires de la liquidation de l'arriéré (146 millions) ; il gagna pour 40 millions de procès au trésor public, luttant contre les intéressés les plus influents et les avocats les plus habiles ; il sauva partout de l'avidité de l'agiotage les matelots et leurs familles, en faisant écarter avec énergie, tant des bureaux de Paris que de ceux des ports, tous ces acheteurs de créances qui pullulaient alors dans les administrations ; enfin il seconda puissamment les vues élevées du ministre, tant pour l'établissement du crédit à l'extérieur, que pour la formation du budget normal de 1820. Ce dernier travail eut de grands résultats : il fit pénétrer la confiance au sein des Chambres, et désabusa le pays, qui, croyant entretenir une marine avec 45 millions, se bornait à payer des funérailles. Sous M. de Clermont-Tonnerre, M. Boursaint devint à la fois le chef de trois anciennes divisions

du ministère : il avait alors dans ses attributions la comptabilité générale, la caisse des invalides et l'administration des colonies. Je n'ai pas cru devoir rappeler ici l'admirable défense de la spécialité des invalides : elle fut de tous les jours, de tous les instants, et s'étendit bien au delà de l'époque à laquelle nous sommes parvenus¹.

De tous les ministres que je viens de nommer, M. le baron Portal fut celui qui sympathisa le plus avec M. Boursaint. Ces deux hommes supérieurs s'étaient compris de suite, et, ce qui n'arrive pas d'ordinaire, le maniement des grands intérêts qui s'agitaient alors cimentait chaque jour davantage, entre le ministre et le directeur, des liens réciproques d'estime et d'affection qui survécurent à toutes les affaires. On sait ce que M. le baron Portal écrivit à M. Boursaint en quittant le ministère : « J'avais demandé pour vous le titre de conseiller d'État, et je rechercherai l'occasion d'en informer mon successeur. Si, en attendant, mon amitié, mon estime profonde peuvent vous dédommager un peu, je vous les offre de toute mon âme². »

Avant de poursuivre, qu'il me soit permis de rapporter une anecdote de ce temps-là :

Dans les premiers jours de novembre 1820, M. le contre-amiral baron Baudin, alors major-général de la marine à Brest, écrivit à M. Boursaint qu'il venait de voir le ministre; qu'on l'avait fort prévenu contre lui; mais qu'il croyait avoir détruit,

¹ Ce fut surtout à l'occasion de cette défense et de l'institution elle-même que le *Courrier français* disait, dans son numéro du 12 octobre 1837 : « Tant que vous n'aurez pas trouvé mieux pour indemniser la population maritime de ses sacrifices, de ses souffrances, il faudra renoncer à la gloire de faire du neuf, et conserver pieusement une institution qui vous a été léguée par un génie supérieur à tout le génie de vos bureaux, par le génie de Colbert. L'argumentation de Boursaint est admirable de concision, de fermeté. On remarque dans tous ses écrits, surtout dans les notes adressées au ministre, que le penseur ne se donnait pas le temps d'entortiller poliment sa logique sous de flatteuses précautions; ses idées se présentent avec noblesse et dignité revêtues du signe qui leur est propre, rien de plus; quelquefois même elles ont une brusque franchise qui porte au plus haut degré le caractère de la conviction et de la vérité, et alors elles sont irrésistibles. . . »

² Correspondance particulière de M. Boursaint. — Lettre 27, page 69.

dans son esprit le mauvais effet des bavardages. Cette lettre était inintelligible. Il n'avait pas été question de changement de ministère, et M. le baron Portal n'avait pas quitté Paris. Cependant, au bout de quelques jours, les journaux donnèrent le mot de l'énigme. M. de Lauriston, qui se trouvait à Brest, venait d'être nommé *ministre de la maison du Roi*. La nouvelle avait été transmise par le télégraphe; on était dans l'hiver, et la nuit vint couper par le milieu les syllabes de la dépêche. On crut sans doute que celui qu'on venait ainsi chercher dans le premier port du royaume ne pouvait être qu'un ministre de la marine. Cette pensée s'accrédita; tout le monde crut à la nouvelle, et M. de Lauriston lui-même devint dupe de la méprise. Il reçut les différents corps de la marine, et recueillit, comme on vient de le voir, des renseignements plus ou moins justes sur les personnes. Mais, pendant ce temps, le jour revenait, et le lendemain, au lever du soleil, le quiproquo fut découvert. Les vaudevillistes de l'époque chansonnèrent cette aventure et firent jouer sur le théâtre du Gymnase une petite pièce intitulée *la Dépêche télégraphique*. Revenons.

M. le marquis de Clermont-Tonnerre eut également la plus entière confiance dans les lumières de M. Boursaint. Toutefois les chagrins et les dégoûts commencèrent sous ce ministère.

On a vu plus haut que, par l'adjonction de la direction des colonies aux deux anciennes divisions des fonds et des invalides, M. Boursaint réunissait alors dans sa main les attributions les plus importantes de la marine. Il venait, en outre, d'obtenir le titre de conseiller d'État, ce qui était, alors comme aujourd'hui, le bâton de maréchal des fonctions administratives. La position était donc très-belle et il ne s'agissait plus que de la conserver; mais, faisant ses affaires en conscience, et reconnaissant au bout d'un an que la surcharge était trop forte, M. Boursaint se démit volontairement du soin de diriger la division des colonies. Il redevint, comme devant, directeur

des fonds et des invalides. « Abîmé de soucis et de travail, disait-il alors gaiement, j'étais malheureux comme un chien, avec mon importance et mon gros traitement. Cet enfer a duré un an. A la fin le pauvre homme s'est débarrassé d'une part du fardeau, et redevenu gros Jean, moins riche et plus satisfait, il commence à respirer. »

S'il m'était permis, à moi chétif, de juger la conduite d'un pareil homme, je dirais que M. Boursaint fit une faute, soit en cédant aux instances de M. de Clermont-Tonnerre, et en acceptant la surcharge de la direction des colonies, soit en abandonnant plus tard ce nouveau poste. Quelque peine qu'il doive en coûter, il faut conserver ce qu'on a : on ne recule jamais impunément au service. Bien peu de gens savent apprécier ce qu'il y a d'honorable à quitter une place dont on ne peut remplir toutes les conditions. Pour les ambitieux et le vulgaire, un homme qui recule est un homme qui tombe, et malheur en France aux hommes qui tombent !

M. Boursaint ne tarda pas à l'éprouver. L'intrigue leva bientôt la tête et se révéla tout d'abord par une lettre anonyme écrite au ministre, et dans laquelle on accusait M. Boursaint de torts graves envers son père. Au lieu de mépriser une semblable lettre, le ministre crut devoir la communiquer à M. Boursaint, qui, bien moins blessé de la calomnie elle-même que de l'espèce d'importance qu'on semblait y mettre, répondit par ces énergiques paroles, rappelées ailleurs :

« Je suis le fils d'un marchand de Saint-Malo. J'ai quitté depuis vingt ans ma famille, à laquelle je n'ai jamais rien coûté. Bon ou mauvais, je suis mon propre ouvrage.

« Quoique absent, j'ai toujours conservé avec mes parents des rapports de soumission et de respect. Je suis arrivé à quarante-trois ans sans avoir de ma vie causé à mes parents le plus léger chagrin. Je prends à témoin de cette vérité une ville tout entière.

« Quoi qu'il en soit, quiconque a dit que j'avais des torts envers mon père a menti; quiconque a dit que mon père était

dans le besoin a menti de même. Je regrette amèrement que mon âge et mon caractère n'aient pas suffi pour flétrir d'avance une si lâche accusation. »

Il faut dire aussi qu'à l'intrigue naissante alors venaient se joindre de graves embarras administratifs.

.....
Je pourrais m'appesantir sur les difficultés de l'époque. Celles que je viens d'indiquer suffiront.

Tout ceci se passait au mois d'août 1824, époque à laquelle M. de Clermont-Tonnerre quitta le ministère de la marine et fut remplacé par M. le comte de Chabrol.

Voici donc dans quelle position M. Boursaint allait se trouver vis-à-vis du nouveau ministre. La grande affaire des *dépôts* venait de lui faire un ennemi de M. de Villèle, ministre tout-puissant et président du conseil. Il venait de résister respectueusement, mais avec force, aux demandes pressantes du Roi. Enfin il avait à se prémunir contre les intrigues sans cesse renaissantes de cette foule d'ennemis irréguliers que la nature de ses devoirs et l'austérité de ses principes avaient depuis long-temps ameutés contre lui. Je ne parle pas des nombreux adversaires qu'il avait recrutés de longue main, soit aux finances, soit à la cour des comptes, par la défense chaste et persévérante de la spécialité des invalides. Voilà pour le dehors.

Quant à l'intérieur des bureaux, la position n'était pas meilleure.

Les directions de comptabilité, chargées du contrôle des dépenses et de l'application des lois, sont, en général, très-impopulaires, non-seulement à l'extérieur, mais au sein même des administrations publiques dont elles relèvent. N'ayant à leur disposition ni places, ni grades, ni rubans, rien ne vient compenser pour elles la défaveur qui s'attache toujours à l'exercice d'un ministère de rigueur. Elles ont même cela de particulier, que tant qu'elles exécutent, sans observations, des décisions bienveillantes dont elles n'ont pas eu l'ini-

tiative, personne ne leur en sait le moindre gré, et que, lorsqu'elles sont conduites à présenter des objections, tous les intérêts contestés se déchainent contre elles. Ajoutons que cette impopularité, fort grande partout, s'accroît encore dans les départements militaires, souvent préoccupés de graves intérêts et plus spécialement entraînés, par la nature même du service, à ne considérer que comme une entrave nuisible la règle que les directions d'ordre ont pour mission unique de faire observer. Sous ces différents rapports, la comptabilité dirigée par M. Boursaint était loin d'échapper à la loi commune.

Il y avait plus. A l'époque dont je parle, la lutte qui a toujours existé dans la marine, entre les corps voués à l'action et l'administration proprement dite, était plus vive que jamais. Cette lutte ajoutait encore aux difficultés de M. Boursaint qui, par la nature d'attributions correspondantes, représentait à Paris le corps administratif des ports, et qui le défendait énergiquement par cette conviction profonde que, dans un département militaire, grand consommateur, il est indispensable d'avoir, en contre-poids, une administration vigilante et forte.

On peut juger maintenant si, dans de telles circonstances, tant au dedans qu'au dehors, M. Boursaint, pour être utile, avait besoin, je ne dirai pas seulement de l'appui, mais de la faveur du ministre.

Homme d'affaires et très-capable, M. le comte de Chabrol, sans montrer aucune préférence, pouvait du moins tenir la balance entre les intérêts et donner à M. Boursaint la force qui lui était indispensable. Le voulut-il? C'est ce que nous allons examiner.

.....
Vers le même temps (août 1824), on eut la pensée d'augmenter le traitement des directeurs de l'administration centrale. M. Boursaint combattit cette prétention. On se rappelle les paroles qu'il fit entendre : « Il est peu raisonnable de grandir les directeurs par l'argent, lorsque le conseil d'amirauté,

quel que soit son rôle, va les rapetisser par les attributions; il est peu juste de songer aux directeurs qui sont raisonnablement rétribués, lorsqu'on ne songe pas aux commis dont les traitements sont d'une insuffisance extrême¹. » Il disait encore dans une circonstance semblable : « Pensez aux petits; ils souffrent; ils ont plus besoin que nous. » Ce n'est pas tout. Ce fut M. Boursaint qui, sous le ministère de M. le baron Portal, qu'il faut toujours nommer quand il s'agit de bienveillance, fit consacrer le principe de cette gratification que l'on accorde encore aujourd'hui, et qui, répartie d'habitude à l'entrée de l'hiver, vient en aide, à cette dure époque, à des traitements peu élevés. Après ces indications générales, un mot des faits particuliers. Quand un commis éprouvait quelque mésaventure, quand le frêle équilibre de son existence se trouvait détruit par un de ces nombreux incidents qui se rencontrent encore dans la vie la plus monotone, ce commis venait trouver M. Boursaint qui lui faisait toujours accorder des secours. Témoin de ces faits journaliers pendant près de vingt ans, j'en parle en connaissance de cause. Il est sans exemple qu'un employé se soit vainement adressé à M. Boursaint, lorsque sa position méritait quelque intérêt.

.....

Quoi qu'il en soit, l'ingratitude des petits, les mauvais procédés des grands, rien ne put faire dévier M. Boursaint de la ligne qu'il s'était tracée. Tâchant d'oublier et serrant son cœur, il ne perdait pas de vue les affaires. Voici ce qu'il écrivait à l'un de ses amis, qui l'engageait vers cette époque, à quitter le ministère et ses intrigues : « Peut-être aurez-vous de la peine à concilier ma tenacité et mon dégoût ? Rien n'est cependant plus simple, et si vous étiez sur les lieux, si vous pouviez apprécier toutes les circonstances, vous comprendriez très-bien qu'il est des cas dans la vie où l'on garde par bon sens, par devoir et par honneur, ce qu'on serait trop heureux de quitter. »

¹ Écrits divers de M. Boursaint, pag. 297.

Au nombre des grands intérêts qui le préoccupaient alors, M. Boursaint plaçait au premier rang la caisse des invalides de la marine. Sentant bien que les attaques dont il ne cessait d'être l'objet le privaient chaque jour d'une partie de sa force, il résolut de s'associer, pour une défense à laquelle il craignait de ne plus suffire, quelques-unes des sommités parlementaires, prises dans les deux Chambres. Mettant donc de côté tout amour-propre, il consentit à s'effacer pour assurer à d'autres la récompense de dix années d'efforts et de persévérance. Un semblable désintéressement méritait d'être signalé dans un pays tel que le nôtre. La commission supérieure des invalides fut formée le 2 octobre 1825.

Toutefois, M. Boursaint, en se plaçant au second rang, ne voulait pas que l'opinion pût prendre le change. Il ne voulait pas que son dévouement à la chose publique passât pour une précaution prise contre lui, et son appréhension était d'autant plus vive à cet égard que la méchanceté pouvait donner quelque vraisemblance aux mauvais propos, en ramenant à cette occasion l'affaire du trésorier déficitaire, qui n'avait déjà que trop exercé la malveillance.

En remettant donc le travail qui devait être soumis au Roi pour la formation de la commission supérieure des invalides, M. Boursaint demanda, comme un témoignage d'estime, la croix de commandeur de la Légion d'honneur (il était alors officier), laissée vacante dans la marine par le décès de M. Forestier, ancien chef de la division du personnel.

M. Boursaint ne s'est jamais bien expliqué la part réelle que M. de Chabrol avait prise dans cette affaire. Toujours est-il que le ministre parut accueillir avec bienveillance la demande de M. Boursaint et que, quelques jours après, il lui fit connaître que le Roi n'avait pas voulu consentir et qu'il avait des préventions. C'était évidemment le contre-coup de l'affaire du trésorier déficitaire.

Ce fut alors que M. Boursaint fit entendre ces nobles pa-

roles rappelées ailleurs et qu'on me saura gré de reproduire.

« On a des préventions : examinons-en la justice.

« Celui contre lequel on est prévenu est un homme de 45 ans. Il a passé sa vie entière dans les ports, dans les colonies et finalement dans les bureaux de l'administration centrale : deux circonstances qui supposent déjà quelque maturité d'esprit et une assez grande variété d'expérience. Il est d'un caractère droit et ferme. Susceptible en parlant, et même en écrivant, d'une certaine chaleur d'expression, il n'a jamais porté de passion dans les résolutions qu'il a prises ou conseillées. Il aime la règle, parce qu'il la regarde comme un garant éprouvé de justice pour les hommes et de repos pour l'administration. Il l'applique sans acception de personnes; et si, à travers tant d'intérêts brouillés, il cède à quelques individualités, c'est toujours pour ménager l'exception au faible, en opposant la règle au puissant. Toute sa vie a été modelée sur ce tableau. Plus d'honneur que d'adresse : voilà sa maxime; et quoi qu'elle lui ait valu de nombreux ennemis, si, ce qu'à Dieu ne plaise, il recommençait une carrière pénible, il la prendrait encore pour guide et pour consolation. »

Ainsi que nous l'avons déjà dit, la lutte en faveur de l'administration de la marine eut également lieu sous le ministère de M. de Chabrol. Une ordonnance du 27 décembre 1826 avait rétabli, dans la marine, le système des préfectures. Il s'agissait à l'époque dont je parle (février 1827) de réorganiser, sur cette base, le service des ports. Un projet d'ordonnance avait été préparé. Ce projet, hostile envers l'administration de la marine, détruisait, aux yeux de M. Boursaint, des garanties dont le maintien lui paraissait indispensable. Il fit un mémoire¹ qui donna pourtant à réfléchir. Le sacrifice fut ajourné, et si l'administration n'eût pas gain de cause sur tous les points, elle conserva du moins quelques-unes des attributions essen-

¹ Écrits divers, pag. 117.

tielles que le nouveau plan devait faire disparaître. C'était beaucoup pour le temps.

A peu près vers la même époque (mars 1827), M. Boursaint perdit son père. Ce malheur l'affligea profondément. L'éloignement, l'absence, le tourbillon d'affaires dans lequel il vivait, rien n'avait altéré chez lui le sentiment de la famille. Il écrivait alors : « Mon père avait une montre, des boucles, des tabatières, tout cela de fort peu de valeur; mais je veux le conserver. Je vous serai donc fort obligé de faire faire une petite boîte de ces divers objets et de me l'envoyer par le premier voyageur de connaissance qui viendra ici. N'oubliez pas, je vous prie, une tabatière ovale d'argent qui appartenait à ma bonne mère. Je suis bien sûr de pleurer en la revoyant. Pardonnez-moi tant de pauvreté; mais je suis fait ainsi. Je ne me pique pas d'héroïsme. »

L'extrême sensibilité de M. Boursaint se retrouvait dans tous les actes de sa vie, quelquefois même dans les controverses d'affaires. Voici la lettre qu'il écrivit un jour à un de ses collègues. Cette lettre est du commencement de 1828. Elle est de l'époque à laquelle nous sommes parvenus.

.....
Avant de passer au ministère de M. le vice-amiral de Rigny, je dois rapporter un autre incident de l'administration précédente.

Un jour, à la Chambre des députés, M. d'Argout venait de parler assez longuement sur les comptes de la marine. Comme il avait des papiers à la main, les sténographes crurent que le discours était écrit. Mais le ministre avait improvisé. Comment faire? M. d'Argout, de retour à la marine, fait demander M. Boursaint, lui remet quelques notes informes, et le prie de composer pour le *Moniteur* le discours qu'il vient de prononcer. Ce qui se fit. Ainsi, M. Boursaint, qui n'était même pas à la séance, se trouva chargé de reproduire un discours dont il n'avait pas entendu le premier mot. Le *Moniteur* prit sans compter, et personne ne signala une

fiction de plus dans le répertoire du gouvernement représentatif.

Sous le ministère de M. de Rigny, les difficultés de M. Boursaint devinrent plus vives que jamais. Il faut dire aussi que les circonstances semblaient conspirer contre lui. L'établissement des invalides était encore une fois remis en question devant la Chambre. Le budget de la marine, attaqué, surtout dans sa contenance, par les commissions de finances, l'était encore au sein même de l'administration centrale, où tout le monde avait alors un budget en poche. L'inspection de la marine qui, dans la pensée de M. Boursaint, formait le complément indispensable de l'organisation des ports, sous le régime des préfetures, était violemment combattue dans l'intérieur du ministère. Ainsi, résister au dedans, se défendre au dehors, et cela malgré l'assujettissement toujours croissant des affaires courantes, telle fut encore à cette époque l'existence de M. Boursaint. A force de dévouement et de courage, il put néanmoins suffire à tout. Il sauva de nouveau la caisse des invalides; il désarma, par un immense travail sur le budget¹, la critique plus que sévère de la Chambre; il empêcha la ruine de l'inspection. Ce service fut le dernier. Quelque temps après, le défenseur de l'inspection avait cessé de vivre, et l'institution elle-même avait disparu.

Mais ne devançons pas les événements, et reprenons, avec les particularités relatives à M. Boursaint, l'analyse des faits que nous venons d'indiquer.

J'ai dit que, sous l'administration de M. de Rigny, la caisse des invalides avait été de nouveau remise en question. Cette fois encore les *centraliseurs de comptabilité*, suivant l'expression du *National*, avaient eu l'espérance de faire disparaître la spécialité de l'établissement, au moyen d'un amendement introduit dans la loi de finances. Grâce aux écrits de M. Boursaint, grâce aux efforts du ministère, l'amendement

¹ Écrits divers de M. Boursaint, page 163. (Rapport sur la constitution du budget et du compte.)

fut écarté sans même obtenir les honneurs du vote ¹. J'assistais à cette séance qu'une circonstance particulière a fortement gravée dans ma mémoire.

A l'instant où l'on terminait la discussion du budget de la marine, Casimir Périer entra à la Chambre, annonçant que le *choléra* venait d'éclater à Paris : la nouvelle circula bientôt dans la salle et produisit un grand effroi. Je courus près de M. Boursaint, qui, retiré chez lui sous le poids de ses préoccupations administratives, attendait avec la plus vive anxiété l'issue du vote de la Chambre. Je lui contai le double incident : l'invasion de la maladie et le sort de l'amendement; mais le fléau qui nous arrivait ne l'émut pas le moins du monde. M. Boursaint n'avait alors qu'une seule pensée : le succès de la caisse des invalides. Il était heureux, me remerciait, me serrait les mains dans les siennes, comme si j'avais eu le bonheur de sauver moi-même l'institution qui lui devait tant!...

C'était en se préparant à ce dernier combat qu'il avait écrit, quelque temps avant, au brave commissaire des classes de Saint-Malo : « Il est vrai, mon cher Heuvrard, que nous avons fait de grands efforts pour sauver la pauvre vieille caisse. J'ai quelque espoir que nous aurons travaillé utilement, et que les gens de mer conserveront ce qui nous a tant coûté. C'est une institution si noble et si pure, qu'elle a désarmé, du moins jusqu'ici, tous ceux de ses ennemis qui valent la peine d'être comptés. Laissons faire à la Providence : de vieux matelots comme nous doivent s'y confier ². »

Vers la même époque, M. Boursaint eut à combattre la pensée, qui se produisit alors, de faire disparaître la direction comptable et de ramener le ministère à deux grandes directions administratives, comprenant un simple bureau de comptabilité. Un projet d'organisation dressé sur cette base avait été remis à M. de Rigny, qui, par finasserie, crut devoir le communiquer à M. Boursaint, en lui demandant son avis.

¹ Séance du 28 mars 1832.

² Correspondance particulière de M. Boursaint. — Lettre n° 118.

Beaucoup moins touché de ce qui lui était personnel que de l'intérêt général du département, M. Boursaint écrivit au ministre une lettre où se trouvaient, entre autres, les passages suivants :

« Quand on divise une grande administration, on a pour objet :

« 1° De rendre possible et réelle la direction de chaque service, même dans les détails ;

« 2° D'entourer le ministre d'un certain nombre d'hommes ayant des lumières et de l'indépendance, assez considérables pour répondre de ce qu'ils font, point assez pour prendre trop d'influence ;

« 3° D'avoir, en contre-poids, devant les services qui agissent un service d'ordre qui n'agit point, mais dont le but est d'empêcher tout le mal que peut entraîner l'action.

« Avant la déplorable organisation du 17 décembre 1828, nous avions ces avantages dans les ports, où l'administration et l'inspection pondéraient tout le service actif de la marine.

« Nous les avons, nous les avons encore dans notre organisation centrale, qui est l'ouvrage du maréchal Saint-Cyr, tête éclairée et forte : trois directions actives et une direction d'ordre, égale aux autres par la grande attribution des comptes et du budget.

« Toutes les administrations ministérielles ont à peu près aujourd'hui la même forme, etc. »

Le projet n'eut aucune suite.

On a vu plus haut que, sous le ministère de M. de Chabrol, M. Boursaint, sans sauver tout à fait l'administration de la marine, avait pu du moins lui faire conserver quelques-unes des attributions essentielles dont on voulait alors la dépouiller.

Le tour de l'inspection était aussi venu. L'orage qui grossissait depuis longtemps contre elle était au moment d'éclater. M. Boursaint, à cette époque (juin 1832), était allé visiter la terre de Blessin qu'il avait achetée un an auparavant. Il

envoya de Bretagne un mémoire sur cette grave question ¹. Le travail parvint à M. de Rigny, avec ce simple billet :

« Je sou mets au ministre les observations que j'ai faites sur le travail relatif à l'inspection.

« Je les ai écrites à la campagne, à travers d'autres soins.

« Mais je crois avoir donné des raisons péremptoires contre un changement qui augmenterait la confusion dans un département où elle est déjà trop grande ². »

M. de Rigny, vivement frappé de ce mémoire, fit retirer l'affaire du conseil d'amirauté, où elle ne reparut plus qu'après la mort de M. Boursaint.

Cependant les difficultés grandissaient toujours. J'ai parlé des violentes attaques soulevées par la contexture du budget. Qu'on me permette de reproduire ici la lettre par laquelle M. Boursaint protesta dans cette circonstance. Elle était à l'adresse du rapporteur de la commission de finances de 1832, pour la marine.

« Les directions de comptabilité dans tous les ministères n'ont point d'attributions administratives; mais elles sont chargées, dans une indépendance complète, de contrôler toutes les dépenses et de résister à tous les écarts.

« Ces directions d'ordre sont l'œil des Chambres; elles jouent à l'égard de chaque ministère le rôle du ministère des finances à l'égard de tous.

« Pour remplir cet important office, elles ont besoin d'une grande force morale, et si, à propos de quelques détails de classification, on les écrase de reproches injustes, il est visible

¹ Écrits divers de M. Boursaint, page 219.

² Ainsi que nous l'avons dit ailleurs, M. Boursaint était partisan du système des préfectures maritimes, mais dans les conditions déterminées par l'organisation de l'an VIII, c'est-à-dire avec une inspection très-forte et la concentration dans une seule main de tout le service administratif. Il aurait regardé comme un véritable progrès le retour vers cette organisation à la fois si simple et si belle, et qui, dans son opinion, devait répondre à toutes les exigences du gouvernement représentatif.

qu'on brise gratuitement un instrument dont on a le plus grand besoin.

« Depuis seize ans, je dirige la comptabilité de la marine. J'ai fondé avec des difficultés infinies tout ce qui existe en budgets et en comptes. J'ai maintenu l'ordre sous vingt ministres différens, etc. »

Un peu plus tard, et ce fut là son dernier effort, M. Boursaint publia, sur la question des pensions civiles, soulevée par le Gouvernement et par les Chambres, un mémoire¹ que nous signalons à la reconnaissance des fonctionnaires de toutes les classes, et qui, de l'aveu des juges les plus compétents, restera comme la discussion la plus ferme et la plus solide de cette grande affaire à laquelle vient se rattacher l'existence de tant de familles, et qui a donné lieu de nos jours à de si étranges utopies.

Ce mémoire établit que la loi du 22 août 1790, cette charte des récompenses nationales, admet le principe universel des pensions pour tous les services; que, pour les pensions assises sur les caisses de retenue, elles trouvent une garantie de plus dans la mise contributive des intéressés, et que l'État qui a ruiné les caisses en leur imposant dès l'origine des charges sans compensation, et que le temps n'a fait qu'accroître, n'est plus aujourd'hui le maître de les dissoudre et d'anéantir ainsi d'un seul coup la créance et le créancier.

Cet écrit, dont nous ne reproduisons que bien imparfaitement l'argumentation principale, valut à M. Boursaint des lettres charmantes. Nous citerons, entre autres, celle de M. Ferrier, ancien directeur général des douanes, auteur lui-même d'un excellent mémoire sur la question : « Continuez, monsieur, à servir cette belle cause. Mademoiselle Clairon dit dans ses mémoires que, quand elle apercevait dans la salle un spectateur éclairé, elle jouait pour lui. Le moment n'est pas

¹ Écrits divers de M. Boursaint, page 244.

loin où, sur certaines matières, les bons juges manqueront aux bons ouvrages; mais les bons ouvrages restent, et les vôtres sont de ceux qui auront toujours action sur les esprits. »

Tant de combats, tant de travaux avaient altéré la santé de M. Boursaint, qui songeait alors à prendre sa retraite. « Le mal de la retraite, disait-il dans une de ses charmantes causeries, c'est l'ennui, et l'ennui est un mal presque sans remède. Voilà précisément ce qui fait traîner des résolutions utiles. On craint de se regretter; on laisse couler l'eau; mais l'âge est inexorable. Il vous avertit; mais quand vous n'écoutez pas les avertissements, il vous tue, et alors la retraite s'accomplit par la mort. Vous mourez tout gonflé d'affaires; vous n'avez pas eu une minute pour vous reposer et pour songer à vous. Il faut donc choisir entre s'ennuyer hors du bureau ou crever comme un mousquet au bureau. Où est le mieux? Où est le pire? Je ne sais. Belle conclusion! »

Toutefois les idées de retraite paraissaient devoir l'emporter. Vers le mois d'avril 1833, M. Boursaint avait même formulé le rapport qu'il devait prier le ministre de soumettre au roi, pour l'autoriser à quitter le service. Voici comment il y parlait de lui :

« M. Boursaint, directeur des fonds et invalides de la marine, membre du conseil d'amirauté, demande à se retirer.

« M. Boursaint a très-bien servi. Après plusieurs campagnes de mer, dont une en qualité de commissaire de l'armée navale aux ordres de l'amiral Ganteaume (1808), il fut appelé dans les bureaux du ministère en 1810, par M. Decrès, qui l'avait distingué. Il y est resté 22 ans sans interruption. Nommé directeur du personnel en 1815, deux ans plus tard, il passa, sous l'administration du maréchal Saint-Cyr, à la direction des fonds et invalides, qu'il occupe encore. Il a même pu conduire quelque temps deux directions du ministère (la direction des fonds et celle des colonies); enfin il est devenu, en 1830, membre du conseil d'amirauté. Dans les fonctions importantes qu'il a remplies, il s'est toujours montré capable, intègre et laborieux, et je regrette sincèrement qu'à

un âge peu avancé, l'altération d'une santé qu'il a prodiguée au travail prive le département de la marine d'un concours si honorable et si utile. »

Telles étaient les dispositions de M. Boursaint deux mois avant la catastrophe qui brisa si cruellement une vie que la retraite allait rendre, sinon heureuse, du moins plus calme et plus tranquille.

.

Un homme de beaucoup d'esprit, M. le chevalier de Panat, a dit de M. Boursaint : « Il y avait chez lui quelque chose d'antique. » Ce trait est admirable de vérité. M. Boursaint n'était pas de son siècle. Réglant sa vie par le devoir, et fort de sa bonne conscience, il ne luttait que par nécessité et ne mettait jamais de passion dans les affaires; mais il devenait inflexible dans celles où le droit n'était pas évident. Ces combats continuels, ces luttes acharnées n'avaient point altéré l'extrême sensibilité de son caractère. Il était d'une bonhomie charmante dans la vie privée. Il éprouvait la plus profonde sympathie pour toutes les classes malheureuses. Il pardonnait les fautes d'entraînement et de passion, jamais les fautes froides et calculées. Il excusait la colère, jamais le mensonge. L'ingratitude était pour lui une chose odieuse. Il était sensible aux plus petites attentions. Il avait besoin de bienveillance et cherchait le repos jusque dans les plus minces arrangements de son intérieur. Vivant seul, inaccessible à cette espèce d'insouciance que donne le bourdonnement de la société, ses idées restaient toujours inébranlables. Il les poussait souvent aux dernières conséquences et les exagérait quelquefois. Cela venait aussi de ce que ses fonctions, quoique très-importantes, resserraient, dans un cercle relativement trop étroit, les facultés de sa puissante intelligence. Vaincu par le travail, abreuvé de dégoûts, seul avec ses tristes affaires, il se trouva sans défense contre l'intrigue qui l'a tué. Il n'avait plus assez de force pour appliquer à ses propres maux le sage remède

qu'il indiquait lui-même quelques jours avant de mourir : « Allez à la campagne; lisez, travaillez; cela distrait et empêche de rester sous le poids de ces idées fixes qui fatiguent et détruisent la vie¹. »

.....

Quelques particularités qui n'ont pu trouver place dans cette notice ajouteront peut-être à la ressemblance de la grande et belle figure dont nous venons d'esquisser le portrait.

.....

M. Boursaint aimait la promenade des rues de Paris : « Il y a là, disait-il souvent, beaucoup de choses pour ceux qui savent regarder. » Aussi, le soir, allions-nous faire de longues tournées dans les quartiers les plus bruyants de l'intérieur. M. Boursaint recueillait avec empressement les bons propos des ouvriers : « Je sympathise avec ces braves gens, disait-il sans cesse; j'ai maudit mille fois dans ma vie les circonstances qui m'ont empêché d'être un simple marchand comme mon père. »

Il écrivait un jour : « Je sors d'une séance de quatre heures avec la commission du budget; je suis en cannelle, et, quoique fils d'épicier, je ne trouve pas cela plaisant. »

M. Boursaint rappelle quelque part, dans une de ses lettres, ce mot chagrin de l'abbé Morellet : « J'aime beaucoup les enfants qui crient. — Pourquoi donc? — C'est qu'on les emporte. » Le trait suivant va faire voir que M. Boursaint et l'abbé Morellet ne se ressemblaient guère.

M. Boursaint avait coutume de voir les journaux dans un cabinet de lecture où se trouvait un petit garçon de quatre à cinq ans, d'une figure charmante. Il ne manquait jamais de causer avec lui; c'était, du reste, ce qu'il faisait avec la plupart de ceux qu'il trouvait courants par les rues. Un dimanche matin, le petit bonhomme, à qui l'on devait apporter le jour même de beaux habits, et qui tenait à les faire voir à M. Boursaint, lui fit promettre de revenir un peu plus tard. Le mo-

¹ Lettre du 26 juin 1833. — M. Boursaint est mort le 4 juillet.

ment venu, M. Boursaint ne voulut pas manquer à sa parole, et, malgré l'attrait d'un spectacle intéressant, la soirée fut consacrée à l'habit neuf du petit libraire.

Ce sont là des nuances caractéristiques; et *celles qui ressortent des objets les plus petits sont les plus naturelles et les plus sûres*¹.

Un de ses amis l'avait chargé de suivre auprès d'un autre ami commun le remboursement d'une ancienne créance. Le débiteur n'avait pu remettre qu'un faible à-compte. « Vous concevez que je n'insisterai pas, écrivait alors M. Boursaint; dans les choses qui sortent des affaires et qui tiennent aux sentiments, je ne puis que ce que je puis. »

M. Boursaint était un des plus sincères admirateurs de Désaugiers, notre célèbre chansonnier. Celui-ci, dont la bonhomie égalait le rare mérite, avait sollicité, pour un créole fort à plaindre, soit le passage sur un bâtiment de l'État, pour retourner aux colonies, soit un de ces emplois de complaisance, comme il en existe malheureusement un peu partout. Désaugiers disait à M. Boursaint : « Le pauvre diable est venu me trouver; il veut se jeter à la rivière. C'est un moyen; mais si vous pouviez en trouver un autre?... » M. Boursaint avait apostillé de cette manière la demande de Désaugiers : « Prendre note pour le passage; quant à l'emploi de complaisance, chanson. »

M. Boursaint aimait beaucoup le théâtre. Il savait par cœur la plupart de nos chefs-d'œuvre, et sa mémoire était infailible. Un jour, chez M. Forestier, on pria Fleury de jouer une scène du Misanthrope. Il y consentit; mais comment faire? il lui fallait au moins un second. M. Boursaint devint *l'homme au sonnet*, et, sans hésiter, sans livre, sans souffleur, il donna gaiement *la réplique*.

Après être resté douze ou quinze ans sans revoir le pays natal, M. Boursaint fit un voyage à Saint-Malo. Le jour même

¹ *Mémorial de Sainte-Hélène.*

de son arrivée, la nuit le surprit sur les grèves; et lorsqu'il fut question de rentrer en ville, toutes les portes étaient fermées. Il fallut aller chercher les clefs chez le commandant : ce fut toute une affaire. « Excusez-moi, disait alors M. Boursaint; il y a bien longtemps qu'il ne m'est arrivé de rentrer si tard. »

Au retour de ce voyage, M. Boursaint, qui n'avait pas eu la précaution de se munir d'un passé-port, fut obligé de plaider sa cause sur la grande route, au milieu de la nuit. Il ne fut pas content cette fois de la garde nationale. « La France, disait-il à cette occasion, est de tous les pays du monde celui où l'on doit employer le moins de mesures préventives, car la vanité les exagère horriblement. Un benêt, pour faire parler de lui, arrêterait son père. »

M. Boursaint disait un jour d'un homme à qui l'on s'était adressé pour obtenir des explications dans une affaire délicate : « Il ne répond pas aux questions; c'est un talent bien rare. »

Lors de la grande liquidation de l'arriéré, le bureau chargé de cet immense travail ne savait où donner de la tête. Un *industriel*, dont le savoir-faire était bien connu de M. Boursaint, fit proposer un jour de venir travailler *gratis* au ministère. « Pour rien ! s'écrie vivement M. Boursaint; je n'en veux pas : ce serait trop cher. »

L'austérité de M. Boursaint était proverbiale dans la marine. « La probité, disait-il, n'est pas seulement un devoir; c'est encore un très-bon calcul. »

M. Boursaint s'adressait souvent à de simples commis; pour mieux arriver au fond des choses. Il disait un jour d'un d'entre eux qui, dans une très-grande affaire, ne voulait faire aucune concession sur de véritables niaiseries : « C'est un homme qui ne donnerait pas un centime pour un million. »

Témoin de la plupart des conversations d'affaires de M. Boursaint, je protestais quelquefois, pour l'intelligence de mes camarades, contre l'habitude qu'il avait prise de répéter deux ou trois fois, dans les mêmes termes, ses arguments ou ses questions, lors même qu'on paraissait avoir immédiatement saisi sa

pensé. Il soldait toujours mes observations par cette réponse : « C'est par des redites qu'on se fait comprendre¹. »

Une autre règle dont M. Boursaint faisait une application journalière, ailleurs même que dans les controverses d'affaires, était celle-ci : « Il ne faut jamais dire aux gens que ce qu'ils peuvent entendre. »

Il disait à un officier qui avait à se plaindre d'une injustice : « Réclamez, réclamez vivement : la duperie n'est jamais un devoir. »

A une époque où les ministres étaient presque tous bordelais, M. Boursaint demandait un jour à celui de la marine : « Monseigneur, lorsque vous n'avez pas d'affaires au conseil, qui de vous chante la Gasconne ? »

Mais M. Boursaint, ce rude joûteur, qui ne dédaignait pas à l'occasion une innocente plaisanterie, était, avant tout, un homme grave et sérieux. Ramenons à ce point de vue le peu qu'il nous reste encore à dire.

Un ministre nouvellement arrivé aux affaires l'avait prié de lui tracer quelques principales règles de conduite. Voici les premières lignes de ce programme :

« 1° Lire attentivement le budget qui indique ce qu'on peut et les limites de ce qu'on peut ; en avoir toujours un exemplaire sous la main pour le consulter et *faire voir* qu'on le consulte ;

« 2° Montrer une grande répugnance pour les *précédents* ; jamais on ne les invoque que pour décliner la règle, et il est impossible que, dans un département qui a eu dix-sept ministres en quinze ans, il n'y ait pas de précédents abusifs ;

« 3° Ne prendre aucun engagement dans les audiences ; se borner à dire qu'on examinera ;

« 4° Ne point laisser agglomérer les officiers à Paris ; les relations qu'ils entretiennent avec les bureaux sont très-nuisibles ;

¹ Que l'on étudie les procédés oratoires, les moyens de succès de deux de nos hommes d'État les plus célèbres, M. de Villèle et M. Thiers, et l'on appréciera la portée de cette maxime.

« 5° Éviter autant que possible les commissions ; elles brouillent tout, et font de la popularité aux dépens du ministre. »

.....

Un dernier souvenir et nous finissons.

M. Boursaint faisait travailler près de lui deux ou trois personnes. Il fallait être au bureau le jour et la nuit : c'était la coutume du maître¹. Quand on faisait mine de se plaindre, il disait alors, avec une expression qui tenait à la fois de la bonhomie et de ce sentiment de valeur si naturel aux hommes de cette trempe : « Je vous tourmente, n'est-ce pas ? Eh bien ! voulez-vous savoir une chose ? Vous me regretterez, quand je ne serai plus là ! »

Qui pouvait alors soupçonner que cette prédiction dût être si cruellement réalisée !

BLANCHARD,

Chef de bureau au ministère de la marine.

CORRESPONDANCE

PARTICULIÈRE

DE M. BOURSAINI,

CONSEILLER D'ÉTAT,

MEMBRE DU CONSEIL D'AMIRAUTÉ, DIRECTEUR AU MINISTÈRE DE LA MARINE

ET DES COLONIES, COMMANDEUR DE LA LÉGIION-D'HONNEUR, ETC.

RESPECTUEUX HOMMAGE

A SA MÉMOIRE.

Craîns Dieu, et sois bonnête homme - toute
la vie est dans ces simples mots.

(Lettre à M. Thomas BOURSAINI, N° 54.)

PARIS.

TYPOGRAPHIE DE A. ÉVERAT,

r. du Cadran, 16.

1854.

Le 20 avril 1832.

Mon cher et honoré père,

Je reçois votre lettre. Je devais pressentir le malheur que vous m'annoncez
aujourd'hui. L'âge de langueur de ma pauvre mère était comblé, son
âge, votre long silence, vous me faisiez pressager une cruelle
séparation, et cependant j'en suis peu étonné comme d'une chose inévitable.
Elle a donc tenu de vivre cette excellente et digne femme, elle
a rejoint mon frère aux pieds du trône de Dieu. Nous avons
perdu d'une voix qui ne respirait que pour nous. Vous me
parlez de votre solitude, la mienne n'en est pas moins profonde.
La plupart de ceux qui m'aimaient sont morts en un an.
La moitié de notre famille a disparu. Ma mère et mon
frère me manquent. Ils vivaient loin de moi, mais je les
sentais vivre. J'avais toujours l'espérance de les revoir et de
me retrouver avec eux en vous, dans notre modeste maison
qui rien ne peut remplacer pour moi. Il n'y faut plus pour
jamais nous ne les reverrons; jamais nous ne retrouverons
qui puissent nous consoler de leur perte.

J'avais voulu partir ensuite pour aller me consacrer avec
vous, sur les moyens de vous arriver, après tant de traverses.

Correspondance particulière. Ecrits divers, recueillis et publiés par Blanchard.

BOURSAINT, Pierre-Louis

Paris, Everat, puis Impr. de Bourgogne, 1834, 1837. ____ Premières
éditions. Pierre-Louis Boursaint (Saint-Malo, 1781-1833) participa à
la rénovation de la Marine menée par Portal. Il a été conseiller d'Etat
(1822) et membre du Conseil d'Amirauté (1825). La
"Correspondance" n'a été tirée qu'à 200 exemplaires hors
commerce, tous numérotés et nominatifs. Exemplaire de Frédéric
Chasseriau, historien de la marine française, qui l'a enrichi d'une
lettre autographe de Boursaint à son père, avec l'enveloppe
d'expédition et de 13 pages manuscrites sur la vie de Boursaint. |

